

2023-6567
2024-12-04

FERRAMOL®

APPÂT À LIMACES ET ESCARGOTS

COMMERCIAL

PRÊT À L'EMPLOI

Granules

LUTTE CONTRE : Les limaces et les escargots

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

FACILE D'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Fer (sous forme de phosphate ferrique) 0,28%

Avertissement : contient l'allergène blé.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NO. D'HOM. 27085 LPA

CONTENU NET: 5 à 50 KG

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Germany

Agent canadien: Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay, C.-B. V8M 1R3
250-652-5888

FERRAMOL® est une marque déposée de W. Neudorff GmbH KG.

Le Ferramol de W. Neudorff est un produit unique contenant du phosphate de fer (lequel est normalement présent dans le sol) dans un appât spécialement formulé. Tout résidu d'appât non ingéré par les limaces et escargots se décomposera, devenant partie intégrante du sol.

Après ingestion de l'appât (même en petite quantité), les limaces et les escargots cessent de se nourrir, assurant ainsi une forme de protection immédiate pour les plantes. Les limaces et les escargots empoisonnés meurent après trois à six jours. Les escargots et les limaces mort(e)s ne sont pas nécessairement visibles, car ils se retirent souvent dans des endroits isolés pour mourir. L'effet du produit sera donc constaté par la diminution des dommages infligés aux plantes.

PARASITES : Ce produit lutte efficacement contre les limaces et les escargots qui appartenant au genre *Deroceras*, telles que *D. reticulatum* (petite limace grise) et *D. laeve* (loche des marais); celles du genre *Arion* telles que *A. hortensis* (limace noire des jardins), *A. rufus* (grande limace rouge) et *A. ater* (grande limace noire); de même que les espèces d'escargots appartenant au genre *Helix* tels que *H. aspersa* (escargot petit-gris).

Délai d'attente avant récolte : La récolte des cultures traitées avec l'appât à limaces et escargots Ferramol est autorisée le jour de l'application.

Délai de sécurité : NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pendant 4 heures, ou avant que la poussière se soit déposée.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Peut causer une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nettoyer les mains après la manipulation du produit. Éviter l'application directe aux étangs, ruisseaux et lacs.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Pour diminuer le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur les pentes modérées ou abruptes, ou sur les sols compacts ou argileux. Éviter l'application lorsque des pluies abondantes sont prévues. Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Vider à fond le récipient de son produit dans l'applicateur.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer par voie aérienne. NE PAS contaminer les sources d'eau potable et d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement et de l'élimination des déchets. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Appliquer l'appât autour des plantes à protéger. Pour l'épandage à la volée, utiliser des épandeurs à la volée standards. Pour l'application en rangées, utiliser des épandeurs granulaires standards. Appliquer l'appât de façon uniforme à un taux de 12 à 50 kg par hectare (1,2 à 5,0 grammes par mètre carré), sauf indication contraire. Appliquer aux taux les plus élevés tout en restant à l'intérieur des taux prescrits lorsque la concentration de limaces et d'escargots est élevée, si l'infestation est sévère, si la zone est fortement arrosée, ou après de longues périodes de fortes pluies. Appliquer de nouveau lorsque l'appât a été consommé ou à toutes les deux semaines au minimum si les limaces et escargots continuent de causer du dommage aux plantes. Ne pas empiler. Si le sol est sec, arroser avant d'appliquer l'appât. La terre devrait être humide mais exempte d'eau stagnante. Voir le tableau ci-dessous pour des directives spécifiques aux cultures, aux utilisations en serre et aux types d'application.

QUAND APPLIQUER: La soirée est le temps idéal pour appliquer l'appât car les limaces et les escargots bougent et se nourrissent la nuit ou tôt le matin.

OÙ APPLIQUER: Tous les endroits susceptibles d'être infestés (ex: des endroits humides) devraient être traités. Il est aussi recommandé d'appliquer tout autour des cultures pour intercepter toutes limaces ou escargots d'y entrer après avoir trouvé refuge ailleurs pendant la journée.

| Cultures | | Directives d'application |
|--|--|--|
| Légumes racines et légumes-tubercules (en serre ou en champ) | Betterave, Carotte, Céleri-rave, Ginseng, Raifort, Topinambour, Panais, Pomme de terre, Radis, Radis daikon, Rutabaga, Salsifi, Betterave sucrière, Patate douce, Navet, Igname | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis, plants repiqués et stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ ou de la serre. |
| Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules (en serre ou en champ) | Betterave, Carotte, Navet | Pour les plants en pot cultivés en serre, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9 po). |
| Groupe de culture 3 : Légumes bulbes (en serre ou en champ) | Ail d'Orient, Ail, Oignon sec et Oignon vert, Poireau, Ciboule, Échalote | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les plants en pot cultivés en serre, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9 po). |
| Légumes feuilles (sauf ceux du genre <i>Brassica</i>) (en serre ou en champ) | Amaranthe, Roquette, Cardon, Céleri, Cerfeuil, Brocoli chinois, Mâche, Cresson, Pissenlit, Oseille, Endive, Fenouil doux de florence, Laitue, Arroche, Pourpier, Radicchio, Rhubarbe, Épinard, Bette à carde | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis, plants repiqués et stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ. |
| Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (en serre ou en champ) | Brocoli, Rapini, Chou de Bruxelles, Chou pommé, Chou chinois (pak-choï), Choux chinois (gai-choï), Chou-fleur, Chou rosette, Chou frisé, Chou-rave, Mizuna, Feuilles de moutarde | Pour les plants en pot cultivés en serre, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9 po). |
| Légumineuses | Haricot (y compris les graines | |

| | | |
|---|--|--|
| (en serre ou en champ) | seches et le haricot vert), Gourganes, Pois chiche, Pois (y compris le Pois mange-tout, le Pois sugar snap, et Pois à écosser), Soja | |
| Légumes-fruits (sauf les cucurbitacées) (en serre ou en champ) | Tomate, Piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux), Aubergine, Cerise de terre, Okra, Pépino, Tomatille | |
| Cucurbitacées (en serre ou en champ) | Concombre, Gourde, Melon véritable (y compris Cantaloup, Melon Casaba, Melon Crenshaw, Melon Honeydew), Citrouille, Courge d'été, Pastèque, Courge d'hiver | |
| Groupe de culture 11 : Fruits à pépins | Pomme, Pommette, Néflier du japon, Cenelle, Poire, Poire asiatique, Coing | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les jeunes arbres, l'appât peut être appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base de la tige. |
| Groupe de culture 12 : Fruits à noyau | Abricot, Cerise douce, Cerise acide, Nectarine, Pêche, Prune, Prune chickasaw, Prune de Damas, Prune japonaise, Prucot, Prune | |
| Baies (en serre ou en champ) | Mûre (y compris boysenberry), Bleuet, Cassis et gadelles, Canneberge, Baie de sureau, Groseille à maquereau, Raisin, Baie de gaylussaquier, Kiwi, Mûre de Logan, Framboise, Fraise | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. L'appât peut être appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base des arbustes fruitiers. Pour les plants en pot cultivés en serre, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9 po) ou 5 g (1 cuillerée à thé) pour les pots plus grands. |
| Noix | Noix cendré, Châtaigne, Noisette, Noix de caryer, Pacane, Noix de grenoble | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les jeunes arbres, l'appât peut être |

| | | |
|--|--|---|
| | | appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base de la tige. |
| Céréales | Orge, Sarrasin, Maïs, Millet perlé, Millet commun, Avoine, Maïs à éclater, Seigle, Triticale, Blé, Riz sauvage | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis et les stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ. |
| Fines herbes et épices (en serre ou en champ) | Angélique, Anis, Mélisse, Basilic, Bourrache, Pimprenelle, Camomille, Carvi, Cataire (herbe-aux-chats), Graine de céleri, Cerfeuil, Ciboulette, Ciboule de chine, Sauge sclarée, Coriandre, Aneth, Fenouil, Marrube blanc, Hysope, Baie de genièvre, Lavande, Livèche, Souci, Marjolaine, Moutarde, Capucine, Persil, Menthe pouliot, Pavot (graine), Romarin, Rue, Sauge, Sarriette, Laurier, Tanaïs, Estragon, Thym, Thé des bois, Aspérule odorante, Absinthe | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les plants en pot cultivés en serre, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9") ou 5 g (1 cuillerée à thé) pour les pots plus grands. |
| Oléagineux | Graine de canola (colza), Graine de moutarde, Graine de lin, Graine de tournesol | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les semis et les stades ultérieurs, appliquer l'appât entre les rangs et autour du périmètre du champ. |
| Fruits d'origine tropicale ou subtropicale | Figue | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les vignes et/ou les jeunes arbres, l'appât peut être appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base de la tige. |
| | Houblon | |

| | | |
|---|-------------------|--|
| Légumes-bulbes, légumes-tiges et légumes-pétiotes | Asperge | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. |
| | Têtes d'artichaut | |
| Plantes ornementales d'extérieur, incluant les plantes cultivées en pot | | Appliquer uniformément autour ou au dessus des plantes à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. Pour les plantes, arbustes, arbres et vignes sensibles, l'appât peut être appliqué de façon sélective en une bande de 15 cm de large autour de la base de la plante. Pour les plants en pot, étendre l'appât autour ou dans les pots. Appliquer environ 2,5 g (1/2 cuillerée à thé) par pot de 23 cm (9") ou 5 g (1 cuillerée à thé) pour les pots plus grands. |
| Gazons et pelouses | | Appliquer uniformément au dessus de la région à protéger au moyen d'un épandeur à la volée ou granulaire. |

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.